

**LE 23 MAI 2019**

**AVIS SUR LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR L'Earl GWIZ-BREIZH – élevage porcin à Trimer**

Les élus ont été informés de la demande formulée par l'Earl Gwiz-Breizh en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'augmentation des effectifs de l'élevage de porcs situé au n° 4 rue de Trélat à Trimer, la construction de bâtiments et la mise à jour du plan d'épandage. L'enquête publique a eu lieu du 15 avril 2019 au 15 mai 2019. Mr Philippe Tessier apporte les éléments importants de ce dossier et précise que la commune est uniquement concernée par le plan d'épandage et sur ce point, il n'y a pas d'incidences puisque la surface reste la même pour Saint-Pern.

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 3 abstentions (Franck Châtel, Marion Heuzé et Christine Tivoli), émet un avis favorable compte tenu du fait que cela n'entraîne pas de changement sur la commune.

**RAPPORT ANNUEL 2017 RPQS SUR LE PRIX DE LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Les élus ont été destinataires de ce rapport réalisé par l'ISEA (Institut en Santé Agro-Environnement) de Combourg. Après présentation par Mr Philippe TESSIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport rédigé par l'ISEA sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2017 (exploitation en régie).

**CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL : TARIFS MINI SÉJOUR JUILLET 2019 ET CONVENTION FINANCIERE DE PARTENARIAT POUR SÉJOUR INTER CENTRES**

Mme Marie-Hélène FRÉNOY informe les élus que la commission communale petite enfance a étudié le projet de mini séjour inter centres (Médreac, Saint-Pern et Irodouër) qui aura lieu du 29 juillet au 01 août 2019. Elle présente la grille tarifaire proposée par la commission :

<b>Quotients</b>	<b>Saint-Pern, Plouasne et communes conventionnées</b>
<b>De 0 - 578</b>	<b>40 €</b>
<b>De 579 - 700</b>	<b>43 €</b>
<b>De 701 - 1044</b>	<b>46 €</b>
<b>De 1045 - 1500</b>	<b>49 €</b>
<b>1501 et plus</b>	<b>52 €</b>

De plus, une convention financière de partenariat a été rédigée entre l'Espace de vie sociale CSF de Médreac et les mairies de Saint-Pern et Irodouër, dont lecture est donnée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* fixe les tarifs du mini séjour inter centres comme mentionnés ci-dessus

\* valide la convention financière de partenariat et charge Mr le Maire de la signer.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : ACCORD LOCAL POUR LA REPRÉSENTATION DES COMMUNES LORS DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la proposition du conseil communautaire du 15 avril 2019 ;*

Monsieur le Maire expose : A l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux, la composition de l'assemblée délibérante de 2020 doit être arrêtée par le Préfet au plus tard le 31 octobre 2019.

La répartition s'appuie sur la population municipale au 1er janvier 2019. Le nombre de sièges est fixé par le CGCT par strate de population et avec une répartition à la plus forte moyenne, avec au moins un siège par commune et respect de la proportionnelle. Le droit commun accorde 35 sièges à la Communauté de communes Saint Méen Montauban. Cependant, les communes peuvent délibérer jusqu'au 31 août 2019 pour trouver un accord local.

Quatorze accords locaux sont possibles, huit accords locaux permettent de distribuer les 35 sièges différemment du droit commun et six accords locaux d'augmenter le nombre de sièges.

COMMUNE	Pop. municipale	Répartition actuelle	Répartition de droit commun	Accord local n°1	AL n°2	AL n°3	AL n°4	AL n°5	AL n°6
Montauban de Bretagne (CN)	5747	8	8	8	8	8	8	8	8
St Méen le Grand	4622	7	7	7	7	7	7	7	7
Irodouër	2249	3	3	3	3	3	3	3	3
Médréac	1818	3	2	2	2	2	2	2	2
Gaël	1651	3	2	2	2	2	2	2	2
Boisgervilly	1643	3	2	2	2	2	2	2	2
Quédillac	1184	2	1	2	2	2	2	2	2
Saint Onen la Chapelle	1167	2	1	2	2	2	2	2	1
Saint Pern	1025	2	1	2	2	2	2	1	1
La Chapelle du Lou du Lac	1000	2	1	2	2	2	1	1	1
Landujan	958	2	1	2	2	1	1	1	1
Muël	902	2	1	2	1	1	1	1	1
Saint Malon sur Mel	582	1	1	1	1	1	1	1	1
Le Crouais	559	1	1	1	1	1	1	1	1
Saint Maugan	552	1	1	1	1	1	1	1	1
Saint-Uniac	534	1	1	1	1	1	1	1	1
Bleruais	110	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>26303</b>	<b>44</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>36</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

RETIENT l'accord local n° 1 pour la future composition de l'assemblée délibérante de 2020, permettant de distribuer 41 sièges de la manière suivante :

COMMUNE	Répartition 2020
Montauban de Bretagne (CN)	8
St Méen le Grand	7
Irodouër	3
Médréac	2
Gaël	2
Boisgervilly	2
Quédillac	2

Saint Onen la Chapelle	2
Saint Pern	2
La Chapelle du Lou du Lac	2
Landujan	2
Muël	2
Saint Malon sur Mel	1
Le Crouais	1
Saint Maugan	1
Saint-Uniac	1
Bleruais	1
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>

PREND ACTE que les communes n'ayant qu'un seul délégué pourront avoir un délégué suppléant.

DIT qu'en cas d'évolution législative de la règle de calcul du nombre de sièges attribués, la commune pourra revoir sa position.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT A L'INTERCOMMUNALITÉ

Mr le Maire expose :La Loi NOTRE rendait obligatoire le transfert de la compétence assainissement aux Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Loi du 03 août 2018 offre la possibilité aux communes qui exercent cette compétence de s'opposer de façon temporaire au transfert obligatoire de la compétence assainissement à la Communauté de Communes. Cette opposition requiert qu'avant le 01 juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert sera reporté au 01 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix et 3 abstentions (Franck Châtel, Marion Heuzé et Christine Tivoli) ne s'oppose pas au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Saint-Méen – Montauban.

#### DEMANDE DE PARTENARIAT - ENSEMBLE POUR UN SOURIRE

Mr le Maire donne lecture de la demande de partenariat de l'association « Ensemble pour un sourire » qui organise cette année son 3<sup>ème</sup> solidaritrail. Cette course nature se déroulera le dimanche 27 octobre prochain et empruntera de nouveau les chemins des communes de Saint-Pern, Bécherel et Miniac-sous-Bécherel à travers 4 parcours.

Cette année, les dons récoltés lors de ce solidaritrail seront destinés à participer aux travaux d'aménagements adaptés dans la maison de deux jumeaux de 10 ans souffrant d'une encéphalopathie avec hypotonie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le versement de 400 Euros à l'association « Ensemble pour un sourire ».